

Direction générale adjointe chargée de l'INET,
des concours et de la mobilité des cadres de direction
et de la délégation à la recherche.
Direction des concours et de la mobilité des cadres de direction
Service mobilité des cadres de direction

Dossier suivi par Philippe BOIREL
Tél. : 01 55 27 42 75
Courriel : philippe.boirel@cnfpt.fr

Situation des directeurs généraux des services après les élections locales de 2014 et 2015

Paris le 30 mars 2016

Introduction

La période de renouvellement des assemblées locales qui s'est achevée avec les élections régionales fut riche en mobilité pour les directeurs généraux des services, particulièrement au regard des alternances qui se sont produites.

Rappelons que le calendrier électoral a permis de renouveler les 3 niveaux de collectivités locales en l'espace de 19 mois.

- Elections municipales : 23 et 30 mars 2014
- Elections départementales : 24 et 31 mars 2015
- Elections régionales : 6 et 13 décembre 2015

Table des matières

<i>Introduction</i>	2
1. Les élections municipales	3
Impact sur les exécutifs	3
Les DGS au moment des élections municipales	3
Les DGS deux ans après les élections municipales.....	4
Les décharges de fonctions	5
2. Les élections départementales.....	6
Impact sur les exécutifs	6
Les DGS au moment des élections départementales	7
Les DGS un an après les élections départementales.....	8
Les décharges de fonctions	9
3. Les élections régionales	10
Impact sur les exécutifs	10
Les DGS avant les élections régionales.....	11
Les DGS trois mois après les élections régionales.....	11
Les décharges de fonctions	13

1. Les élections municipales

Impact sur les exécutifs

Les résultats des élections municipales des 23 et 30 mars 2014, dans les 209 villes de plus de 40.000 habitants ou assimilées et recensées par le service mobilité des cadres de direction du CNFPT, ont généré d'une part un taux de réélection des équipes municipales de 66% (56% de réélection du même maire et 10% d'élection d'un nouveau maire mais de même tendance) et d'autre part un taux d'alternance des exécutifs de 34%. Ces données ont nécessairement influé sur le maintien ou le départ, volontaire ou non, du Directeur général des services (DGS).

Les DGS au moment des élections municipales

Les emplois de DGS sont très majoritairement détenus par des fonctionnaires territoriaux (86%), et dans une moindre mesure par des fonctionnaires de l'Etat (6%) et par des contractuels (9%).

Ces emplois sont très majoritairement tenus par des hommes (88%) à raison de 181 DGS masculin par rapport à 26 femmes.

Le détail des origines statutaires des 209 DGS se présente comme suit :

Origine statutaire lors des élections municipales	Nombre	%
Administrateurs territoriaux	128	61%
Ingénieurs territoriaux et ingénieurs en chef	19	9%
Directeur territorial	26	12%
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets, Ville de Paris, Etat	8	4%
Inspecteurs (finances, Trésor) et magistrats CRC+TA	1	0%
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	4	2%
Contractuels	18	9%
Directeurs d'hôpitaux	1	0%
NC	4	2%
Total	209	100%

Les DGS deux ans après les élections municipales

Les fonctions de DGS des villes de plus de 40.000 habitants demeurent exercées majoritairement par des hommes à 89%, le nombre de femmes a même diminué après les élections municipales passant de 26 à 25.

Sur les 209 villes suivies, 110 (53%) auront vu partir le DGS après les élections.

- 21 DGS ont fait coïncider la fin du mandat avec la fin de leur carrière en faisant valoir leurs droits à la retraite. Parmi eux 7 ont vécu une situation d'alternance de l'exécutif, 7 ont vu réélire leur maire et 7 ont vu succéder un maire de même tendance au maire sortant.
- 89 DGS ont effectué une mobilité après les élections municipales.

Reste 99 Villes dont le DGS est demeuré en fonctions à ce jour.

13 de ces DGS ont vécu une alternance de l'exécutif, 11 travaillent aujourd'hui avec un nouveau maire mais de même tendance que le précédent et 75 poursuivent avec le même maire.

A ce jour, sur les 223 villes recensées (14 villes ont été ajoutées aux 209 villes contenues dans la base de données depuis les élections, essentiellement des villes surclassées) la répartition des DGS par origine statutaire montre une évolution significative de + 2% du nombre de contractuels et des fonctionnaires de l'Etat +2%, le nombre de fonctionnaires territoriaux passe de 83% à 79% du total.

Origine statutaire deux ans après les élections	Nombre	%
Administrateurs territoriaux	124	56%
Ingénieurs territoriaux en chef	26	12%
Directeur territorial	27	12%
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets, Ville de Paris, Etat	12	5%
Inspecteurs (finances, Trésor) et magistrats CRC+TA	1	0%
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	4	2%
Contractuels	24	11%
Directeurs d'hôpitaux ou D3S	1	0%
NC	4	2%
Total	223	100%

Les décharges de fonctions

Deux ans après les élections municipales, le CNFPT a été informé de 51 décharges de fonctions (DGS et DGAS) concernant les emplois de direction des villes ; 14 de ces situations relèvent des centres de gestion, reste 37 fonctionnaires A+ relevant de la compétence emploi du CNFPT :

- 3 fonctionnaires sont actuellement en surnombre et sont accompagnés par le service mobilité des cadres de direction en vue d'une mobilité vers une autre collectivité.
- 20 fonctionnaires ont retrouvé une situation d'activité dont 12 ont été recrutés au cours de leur période de surnombre et 8 ont été reclassés sur un emploi vacant au sein de leur collectivité.
- 5 fonctionnaires ont été pris en charge par le CNFPT.
- 9 fonctionnaires ont quitté la FPT après leur décharge de fonctions (retraite, congé spécial, l'indemnité de licenciement).

2. Les élections départementales

Impact sur les exécutifs

Rappel : les résultats des élections départementales des 22 et 29 mars 2015 ont généré un taux d'alternance des exécutifs important.

En effet, 36 départements sur 100 ont vécu une alternance de l'exécutif :

Alternances	36
Alternance PS - UMP	19
Alternance PS - DVD	3
Alternance PS - UDI	3
Alternance UDI - UMP	2
Alternance UMP - DVD	2
Alternance DVD - UMP	1
Alternance DVG - UMP	1
Alternance GUSR - PS	1
Alternance PCF - UMP	1
Alternance PRG - SE	1
Alternance PS - MODEM	1
Alternance UMP - PS	1

Au-delà des alternances politiques, 15 conseils départementaux ont changé de président tout en conservant la même tendance politique :

nouveau président même tendance	15
nouveau président même tendance PS	8
nouveau président même tendance UMP	7

Auxquels s'ajoutent un président réélu et ayant changé de tendance politique (La Réunion), et deux départements dont le mandat était prolongé jusqu'en décembre 2015 (Guyane et Martinique). Depuis le 1^{er} janvier 2016, le département de la Guyane a fusionné avec la région.

Par ailleurs, 46 présidents des assemblées départementales ont été réélus :

Présidents réélus	46
Réélection PS	16
Réélection UMP	13
Réélection UDI	10
Réélection DVD	3
Réélection PRG	3
Réélection PCF	1

Au total, 52 directeurs généraux des services (DGS) des départements en fonctions avant les élections départementales ont changé d'exécutif et/ou de projet.

Les DGS au moment des élections départementales

La répartition des DGS par sexe montre une prédominance des hommes avec 91% de l'effectif contre 9% de femmes.

La répartition des DGS par origine statutaire met en valeur une prédominance des fonctionnaires territoriaux (52%) par rapport aux fonctionnaires issus de corps de l'Etat (26%), un taux non négligeable de contractuels (20%) et un seul fonctionnaire issu de la fonction publique hospitalière.

Origine statutaire avant les élections départementales	100
Administrateurs territoriaux	45
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets	12
Contractuels	19
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	12
Directeurs d'hôpitaux	1
Ingénieurs territoriaux en chef	6
Inspecteurs (finances, Trésor) Magistrats CRC	4
Directeur territorial	1

Les DGS un an après les élections départementales

A ce jour, un département se trouve sans DGS.
De ce fait le reste de l'étude portera sur 99 départements.

En matière de répartition homme/femmes la population des DGS demeure majoritairement masculine même si le nombre de femmes accédant à ces fonctions est passé de 9 à 11.

La mobilité a finalement concerné 46% des directeurs généraux des services.

a) Ceux qui demeurent à leur poste

Un an après le renouvellement des assemblées départementales, **52 DGS ont été maintenus dans leurs fonctions** dont 16 malgré un changement de président dû :

- à une alternance (8)
- à un changement de président de même tendance que le précédent (8)

Auxquels il convient d'ajouter un DGS actuellement invité à une mobilité malgré la réélection du président.

b) Ceux qui ont effectué une mobilité

Au global **47 départements auront vu changer leur DGS.**

Tout d'abord, 10 DGS ont fait coïncider la fin du mandat départemental avec la fin de leur carrière en faisant valoir leurs droits à la retraite dont 6 DGS en situation d'alternance et 3 DGS en situation de changement de président mais de même tendance et 1 dont le président a été réélu.

Ensuite, sur les 37 autres DGS ayant quitté leurs fonctions, 22 se trouvaient en situation d'alternance politique, 10 ont effectué une mobilité malgré la réélection de leur président et enfin 5 avaient changé de président mais de même tendance politique que le prédécesseur.

La répartition des DGS des départements selon leur origine statutaire **un an après** les élections se présente ainsi :

Origine statutaire 1 an après les élections départementales	Nombre	écart
Administrateurs territoriaux	45	0
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets, commissaire	16	4
Contractuels	17	-3
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	9	-2
Directeurs d'hôpitaux	1	0
Ingénieurs territoriaux en chef	8	1
Inspecteurs (finances, Trésor) Magistrats CRC	2	-1
Directeur territorial	1	1
Poste vacant (CD10)	1	1
Total	100	

En comparant l'origine statutaire, avant les élections et un an après, on obtient une nouvelle répartition entre les trois versants de la fonction publique :

Origine	Avant	Après	Ecart
FPT	53	54	1
FPE	26	27	1
Contractuels	20	17	-3
FPH	1	1	0
CD10 vacant		1	1
Total	100	100	

La nouvelle répartition s'est effectuée au détriment des contractuels (-3) et le contingent territorial a lui-même évolué à iso administrateur et +1 ingénieur en chef, le contingent Etat s'établissant à +1.

Les décharges de fonctions

Un an après les élections départementales, le CNFPT a été informé de 27 décharges de fonctions concernant les emplois de direction des départements :

- 6 DGS, dont 4 en surnombre, 1 reclassé sur un emploi vacant et un autre a choisi l'indemnité de licenciement.
- 21 DGAS, dont 2 actuellement en surnombre, 4 non A+ territoriaux, 9 réintégrés sur un emploi vacant, 3 recrutés dans une autre collectivité et 3 départs en congé spécial.

3. Les élections régionales

Impact sur les exécutifs

La loi no 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a modifié le paysage des 26 régions françaises par fusion de 16 anciennes régions en 7 grandes nouvelles régions.

Au sortir de ces élections 17 présidents de conseils régionaux ont été désignés.

Ces transformations ont impacté l'observation que l'on peut effectuer sur la mobilité des directeurs généraux des services.

Les DGS avant les élections régionales

La répartition des DGS par sexe montre une prédominance des hommes avec 85% de l'effectif contre 15% de femmes.

La répartition des DGS par origine statutaire met en valeur une légère prédominance des fonctionnaires territoriaux (15 - 58%) par rapport aux fonctionnaires issus de corps de l'Etat (11 - 42%), une absence totale de contractuels et de fonctionnaires issus de la fonction publique hospitalière.

Origine statutaire avant les élections régionales	26
Administrateurs territoriaux	11
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets	4
Contractuels	0
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	5
Directeurs d'hôpitaux	0
Ingénieurs territoriaux en chef	3
Magistrats CRC ou Cour des Comptes	2
Directeur territorial	1

Les DGS trois mois après les élections régionales

Afin de comparer des situations comparables, il convient de s'intéresser en premier lieu aux 10 régions qui n'ont pas été concernées par des fusions puis individuellement pour chacune des régions fusionnées.

Pour les régions non impactées, on observe les variations suivantes :

	Avant 10	Après 10	Ecart
Non impactées			
Administrateurs territoriaux	4	2	-2
Administrateurs civils, préfets et sous-préfets	1	4	3
Ingénieurs de l'Etat (Ponts, mines, TPE...)	3	2	-1
Ingénieurs territoriaux en chef	1	1	0
Magistrats des Comptes ou Conseil d'Etat	1	1	0

Il apparaît toujours hasardeux de dresser des pourcentages sur des situations si peu nombreuses et quasi individuelles.

Aussi parmi les 16 régions fusionnées en 7 grandes régions, il est apparu plus opportun de s'intéresser aux situations locales.

C'est la raison pour laquelle l'origine statutaire du DGS de chaque région fusionnée fait l'objet d'une comparaison avec l'origine statutaire des DGS des régions qui la composent aujourd'hui :

Conseil régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	Avant	Après
Administrateur territorial	2	
Ingénieur Ponts et Chaussées	1	1

Conseil régional d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	Avant	Après
Administrateur territorial	1	
Administrateur civil	1	1
Directeur territorial	1	

Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes	Avant	Après
Administrateur territorial	1	
Préfet	1	
Conseiller maître à la Cour des Comptes	0	1

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté	Avant	Après
Administrateur territorial	1	1
Ingénieur en chef territorial	1	

Conseil régional de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	Avant	Après
Administrateur territorial	1	1
Première conseillère de chambre régionale des comptes	1	

Conseil régional de Normandie	Avant	Après
Ingénieur territorial en chef	1	
administrateur civil	1	
Contractuel		1

Conseil régional des Hauts-de-France	Avant	Après
Administrateur territorial	1	
Ingénieur Ponts et Chaussées	1	
Administrateur civil		1

A ce jour, les caractéristiques des directeurs généraux des 17 régions (13 métropolitaines et 4 régions ultramarines dont la collectivité territoriale de Guyane) se présentent ainsi :

- La prédominance des hommes se renforce à 88% contre 85% avant les élections et sur un nombre de 26 régions.
- La répartition des DGS, 3 mois après les élections régionales et sur un nombre moins important de régions, met en valeur une prédominance des fonctionnaires de l'Etat (11 - 65%) par rapport aux fonctionnaires territoriaux (4 - 29%), on compte un contractuel et une absence totale de fonctionnaires issus de la fonction publique hospitalière.

Avant les élections régionales		
Origine	Nombre	%
FPT	15	58%
FPE	11	42%
FPH	0	0%
Contractuels	0	0%
Total	26	100%

Après les élections régionales		
Origine	Nombre	%
FPT	5	29%
FPE	11	65%
FPH	0	0%
Contractuels	1	6%
Total	17	100%

Les décharges de fonctions

Le processus de décharge de fonctions, s'il est engagé, n'interviendra qu'à partir de la période de 6 mois après l'élection des exécutifs régionaux qui ont eu lieu entre le 16 décembre 2015 et le 4 janvier 2016, conformément au statut, soit à compter du 16 juin 2016.